

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE
La Chaize le vicomte
VENDEE

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLES

De quoi s'agit-il ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un document stratégique, dont l'objet est de **définir les grandes orientations du territoire** à une échéance d'une dizaine d'années. Les réflexions larges et pluri-thématiques que nécessite la révision du PLU sont l'occasion de **construire une culture et une vision commune pour le territoire**. La mise en œuvre du PADD s'inscrit dans une double perspective : **formaliser les intentions communales** et **respecter les dispositions du Code de l'Urbanisme**. Ce projet communal sera ensuite traduit et décliné dans les règles d'urbanisme auxquelles les habitants devront se conformer pour construire, réhabiliter, rénover...



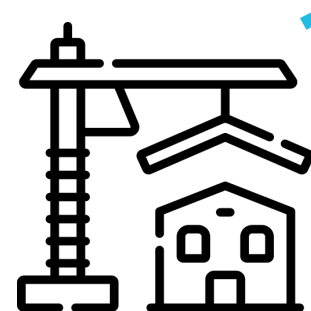
La Chaize-le-Vicomte (85)
~~~~~  
La carte du PADD



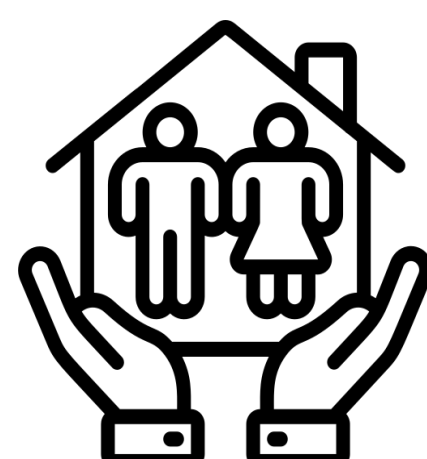
-50% de réduction  
de consommation  
d'espace



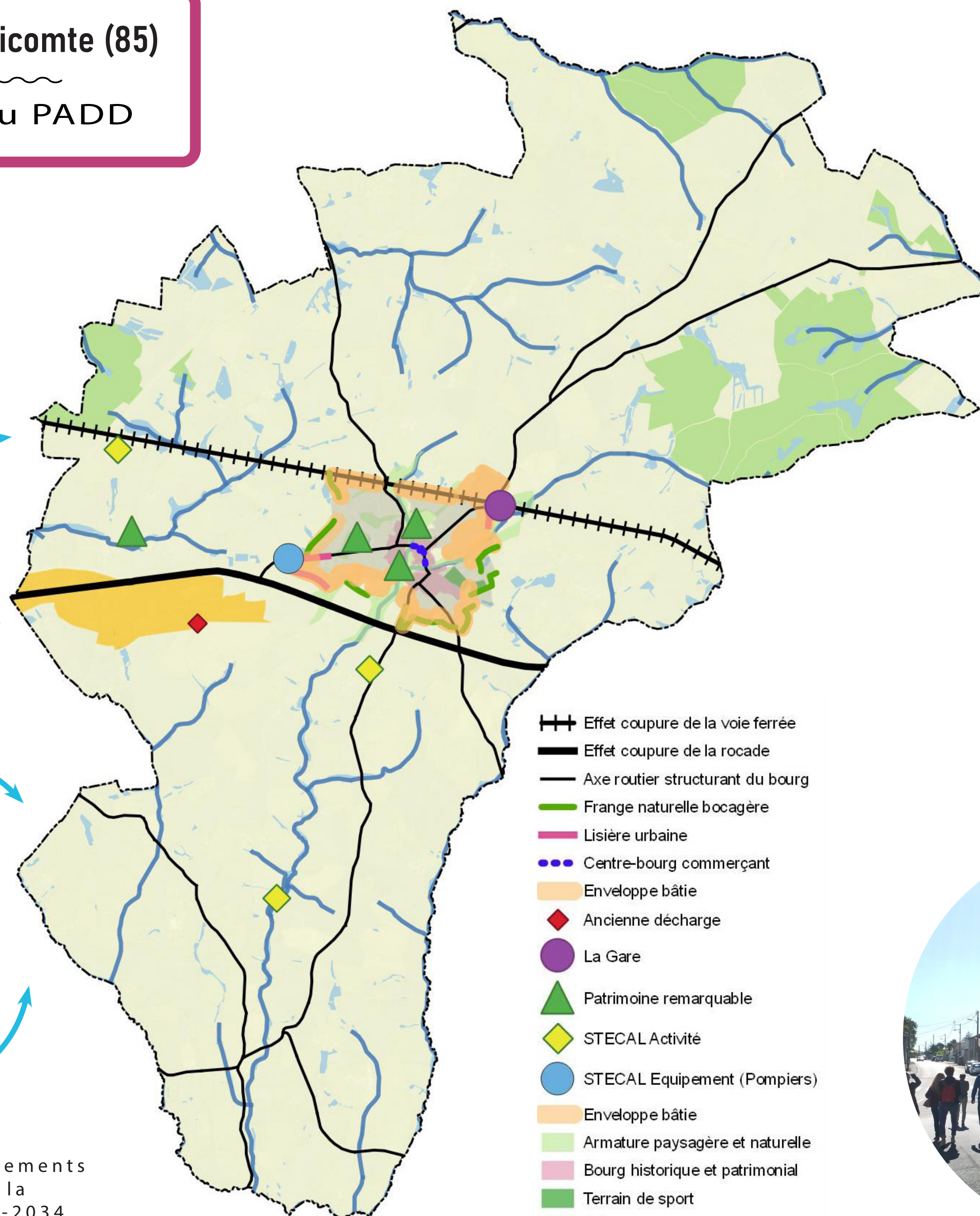
Une densité  
minimale moyenne  
de 30 logements  
par hectare



1/3 de  
logements neufs  
à créer dans  
l'enveloppe



+ 350 à 400  
nouveaux logements  
à prévoir sur la  
période 2024-2034



- ⚡ Effet coupure de la voie ferrée
- Effet coupure de la rocade
- Axe routier structurant du bourg
- Frange naturelle bocagère
- Lisière urbaine
- Centre-bourg commerçant
- Enveloppe bâtie
- ◆ Ancienne décharge
- La Gare
- ▲ Patrimoine remarquable
- ◆ STECAL Activité
- STECAL Equipement (Pompiers)
- Enveloppe bâtie
- Armature paysagère et naturelle
- Bourg historique et patrimonial
- Terrain de sport
- ZAE
- L'agglomération



**AXE 1**

PROPOSER UN  
DÉVELOPPEMENT URBAIN  
ÉQUILIBRÉ EN VUE DE  
CONCILIER ATTRACTIVITÉ  
ET CARACTÈRE RURAL DE  
LA COMMUNE

**AXE 2**

MAINTENIR ET  
DÉVELOPPER LE RÔLE  
DE PÔLE URBAIN  
INTERMÉDIAIRE DE LA  
CHAIZE-LE-VICOMTE



**AXE 3**

PRÉSERVER ET METTRE EN  
VALEUR LES PATRIMOINES  
ET LES RESSOURCES DE  
LA COMMUNE COMME  
SUPPORT DE QUALITÉ  
DE VIE ET D'ADAPTATION  
AU CHANGEMENT  
CLIMATIQUE

